

OÙ SE PROCURER UN BAC ?

Bac noir et vert (déchets et recyclage)

Dans le cas où le règlement 2002-08 de la MRC du Granit relatif à la cueillette des matières résiduelles n'est pas respecté et qu'un bac est endommagé, brûlé ou volé, le coût de remplacement est fixé à 100 \$/bac, peu importe le moment de l'année. Cette mesure s'applique uniquement dans le cas d'un geste prémédité. Le tarif pour ce service est, dans tous les cas, payé par le propriétaire de l'immeuble.

Un bac noir et un vert vous sera fourni une première fois par la Municipalité lorsqu'on en fait la demande. Il est possible aussi de vous procurer, à vos frais, les composantes défectueuses auprès de la municipalité.